

CONCEPT DE FORÊT URBAINE

en Seine-Saint-Denis

Cette fiche est une proposition visant à définir le concept de forêt urbaine en Seine-Saint-Denis. Elle s'appuie sur **trois typologies d'usage** qui tiennent compte de l'environnement urbain dans lequel serait implanté la forêt.

L'objectif est que les forêts urbaines, sous toutes leurs formes, apportent une **réponse écologique et sociale pertinente** pour investir des parcelles nues, des espaces publics délaissés ou encore des placettes trop minérales.



La notion de forêt urbaine est récente et désigne un concept d'espace boisé inséré en milieu urbain dont les bénéfices attendus sont :

- **une amélioration du cadre de vie des habitant.e.s,**
- **une atmosphère plus respirable,**
- **une plus grande biodiversité au cœur des villes dans un contexte de réchauffement climatique.**

Ce type de plantation se distingue d'une forêt au sens strict, par sa petite taille (généralement moins de 5000m²), son isolement et les contraintes imposées par le milieu urbain dans lequel elle s'insère.

Ainsi, bien qu'elle présente de nombreux intérêts, ces spécificités expliquent qu'elle rende moins de services écosystémiques qu'une forêt « classique », qu'elle soit plus vulnérable aux perturbations climatiques et que sa biodiversité soit par conséquent plus faible. Pour autant, les bénéfices offerts par la forêt urbaine donnent l'opportunité de **créer de nouveaux espaces communs boisés** et ainsi de modifier les paysages du quotidien.

Le développement de ce type de projet en Seine-Saint-Denis est innovant et permet aux habitant.e.s de profiter de davantage d'espaces de nature en ville sur un territoire très densément urbanisé et peuplé.

LES BÉNÉFICES D'UNE FORÊT URBAINE

Changement climatique

Rafrâichissement de l'air, stockage du carbone, fixation des polluants. Désimperméabilisation des sols et régulation de la ressource en eau.



Paysage et cadre de vie

Amélioration de la qualité de l'espace public, création d'espaces de bien-être, de respiration et d'agrément, personnalisation d'un lieu, d'un territoire.

Biodiversité

Végétation diversifiée et indigène, habitat pour l'écosystème local. Renaturation du sol et de son écosystème.



Source de nourriture et de pédagogie

Création d'un lien social, appropriation des espaces de nature en ville, sensibilisation à l'alimentation locale.

Quelle forêt pour quel environnement urbain ?

Trois questions pour sélectionner le projet de forêt le plus adapté au site

Nous avons retenu 3 grands types de forêts urbaines qui sont à décliner en fonction :

- **de l'environnement urbain du site,**
- **des usages futurs,**
- **du mode de gestion,**
- **des continuités écologiques que le porteur de projet souhaite conforter.**

Les questions suivantes permettent d'orienter les projets vers les différentes formes de forêts urbaines présentées par la suite :



POINT DE VIGILANCE BIODIVERSITÉ

Afin de ne pas porter atteinte à la biodiversité en place, le projet prendra en compte la diversité végétale existante pour l'enrichir. Si besoin, un état des lieux de la biodiversité préexistante sera réalisé afin d'identifier la présence d'espèces protégées. Enfin, au-delà du site, il s'agira de mener une réflexion en terme de continuités écologiques afin que cet espace trouve sa place et puisse jouer un rôle écologique fonctionnel.



TYPE DE FORÊT URBAINE N°1 : LA FORÊT JARDINÉE DANS L'ESPACE PUBLIC

Les espaces urbanisés très minéralisés de la Seine-Saint-Denis tels que les voies de circulation, les places et les placettes, forment un paysage du quotidien dont les qualités peuvent être augmentées par :

- **une présence d'arbres plus forte et plus dense associée à des usages de détente,**
- **la création de promenades et de circulations douces.**

Il s'agit de créer un environnement paysager plus naturel, participant ainsi à la désimperméabilisation et au rafraîchissement de la ville tout en améliorant la qualité de l'air liée au trafic routier. On peut distinguer deux grands types de forêts jardinées : la **forêt linéaire**, le long d'axe de circulation et la **forêt des places**.

Les critères de sélection en 3 questions :

OÙ PLANTER ?

Parking, place, parvis, zone minéralisée, surlargeur de voirie, délaissé de voirie, terre-plein central.

QUELS USAGES ?

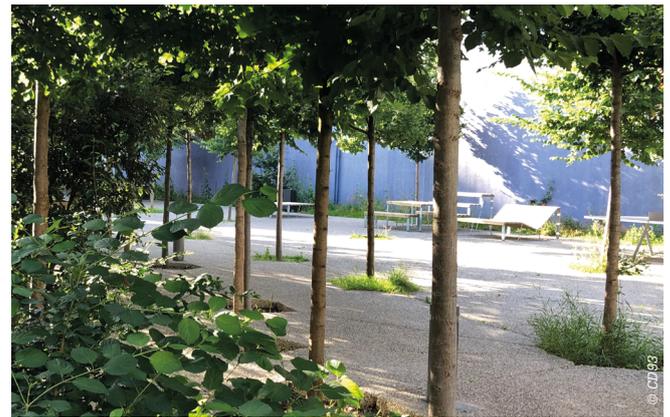
Centralité, circulation douce, promenade, détente.

QUELLE GESTION ?

Gestion horticole favorable à la biodiversité et entretien spécifique lié au choix de revêtements.



Rue Garibaldi à Lyon : arborée, accessible aux vélos et agréable pour les piétons, portée par la Communauté Urbaine du Grand Lyon



Lisière d'une Tierce Forêt, à Aubervilliers, portée par l'association ALTERALIA et conçue par Fieldwork architecture



Changement climatique

Maximisation des surfaces de pleine terre et d'infiltration des eaux de pluie (fosses continues et revêtement perméable). Ombrage en plantant des espèces d'arbre à grand développement.



Biodiversité

Sélection d'une palette végétale basée sur les cortèges forestiers. Continuités vertes : pieds d'arbres végétalisés en strates multiples, habitats variés. Gestion écologique : taille douce, enherbement spontané et utilisation de couvre-sol. Renaturation du sol et de son écosystème.



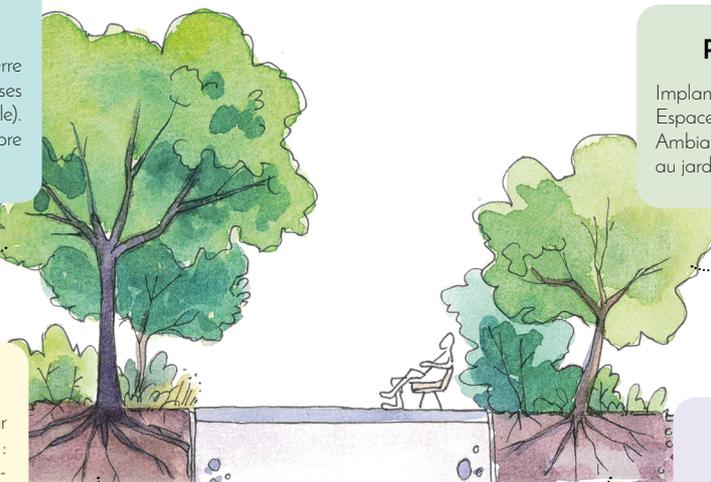
Paysage et cadre de vie

Implantation de voies de circulations douces. Espaces de détente et de promenade. Ambiances paysagères diverses : du naturel au jardiné.



Source de nourriture et de pédagogie

L'aménagement n'est pas orienté vers la production ou la pédagogie.



TYPE DE FORÊT URBAINE N°2 : LA MINI-FORÊT NATURELLE

La création de mini-forêts naturelles permet à la fois de constituer des **réservoirs de fraîcheur et de biodiversité en ville** tout en recréant des sols forestiers grâce à des plantations denses.

Les critères de sélection en 3 questions :

OÙ PLANTER ?

Talus, délaissé de voirie, délaissé urbain, dents creuses, parcelles privées.

QUELS USAGES ?

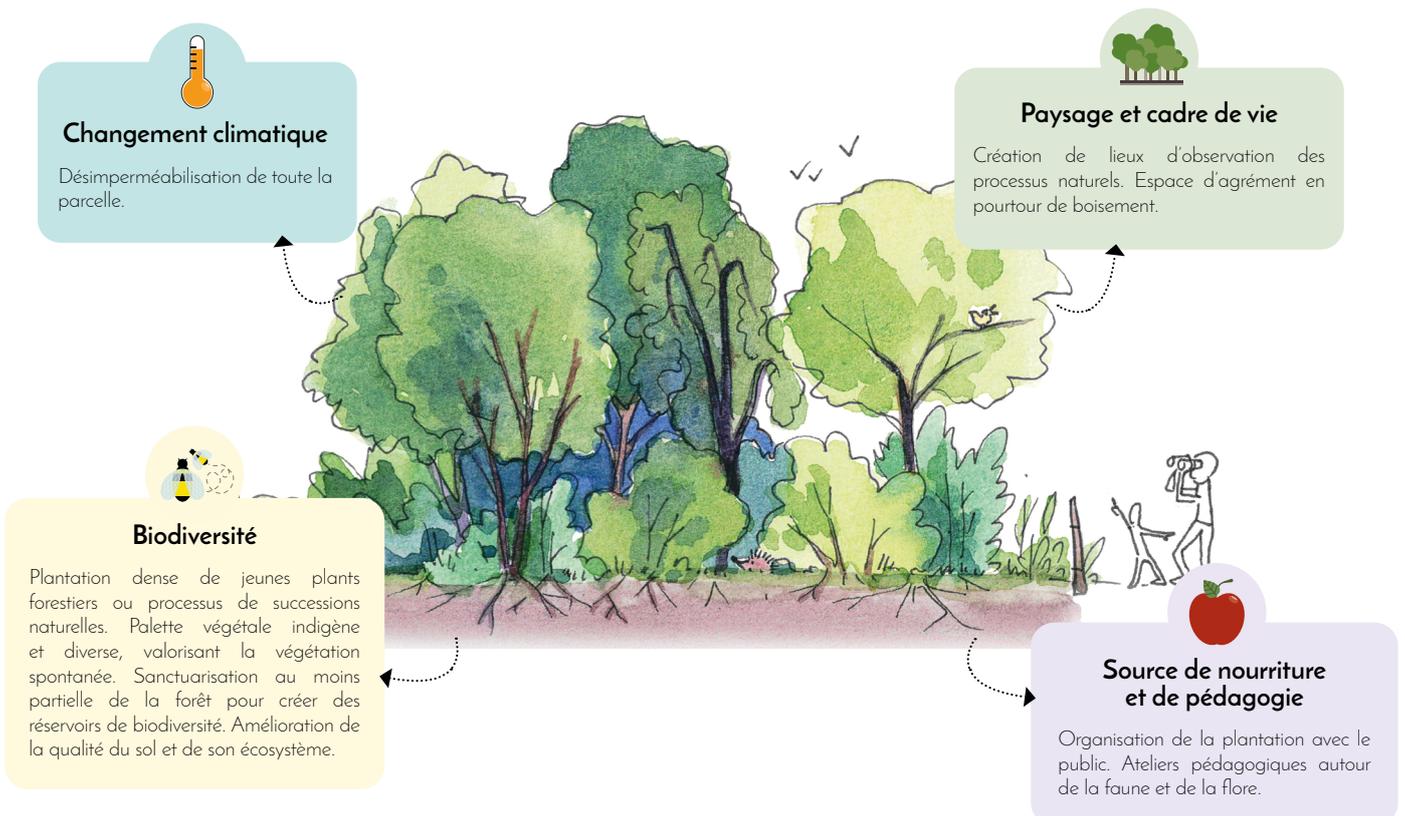
Ateliers participatifs (plantation, gestion), observation de la nature et promenade en pourtour des mini-forêts qui sont peu accessibles au public. Des visites ponctuelles peuvent être organisées en aménageant une traversée.

QUELLE GESTION ?

Gestion forestière



Plantation d'une forêt Miyawaki à la Porte de Montreuil, dans le 20^e arrondissement de Paris, réalisée par Boomforest



TYPE DE FORÊT URBAINE N°3 : LA FORET COMESTIBLE

La forêt comestible vise à végétaliser la ville tout en créant une **forte valeur sociale** autour de son caractère nourricier. Il s'agit de développer un environnement paysager propice à la récolte de produits alimentaires :

- **les vergers,**
- **les forêts-jardins (en permaculture),**
- **les arbres fruitiers de l'espace public...**

Ce type d'aménagement favorise une adhésion importante des habitant.e.s au projet et porte une ambition pédagogique autour des enjeux de l'arbre en ville.

Les critères de sélection en 3 questions :

OÙ PLANTER ?

Jardin ou verger, délaissé urbain, parcelle en pied d'immeuble ou abords de parc et square, friche urbaine.

QUELS USAGES ?

Degré d'ouverture au public variable, selon qu'il s'agisse d'un espace de production, à dimension pédagogique, éducatif et/ou de promenade.

QUELLE GESTION ?

Gestion écologique d'un verger : taille adaptée, couvre-sol.



Le verger de Fleury, situé square Emmanuel Fleury dans le 20^e arrondissement de Paris et co-géré par l'association Vergers Urbains et des bénévoles



Changement climatique

Désimperméabilisation de toute la parcelle.



Paysage et cadre de vie

Nouveaux usages de l'espace public à vocation productive. Ambiances paysagères variées : naturelle, horticole...



Biodiversité

Palette végétale diverse, valorisant des espèces indigènes ou des variétés horticoles anciennes. Gestion écologique : recours à la taille douce, privilégier l'enherbement spontané et l'utilisation de couvre-sol. Amélioration de la qualité du sol et de son écosystème



Source de nourriture et de pédagogie

Organisation d'ateliers pédagogiques autour de l'alimentation, la récolte et la réappropriation de la nature en ville. Lieu de jardinage de proximité.

